

## **Direction Inspection, Contrôle et Evaluation**

**Service émetteur :**  
DICE

**Affaire suivie par :**  


Madame la Directrice  
EHPAD KORIAN LA COTONNADE  
2 rue des étoffes  
68120 PFASTATT

**Objet : Décision administrative, suite à inspection**

**P. J. :** 1 rapport d'inspection  
1 tableau des prescriptions et recommandations

Madame la Directrice,

Nous avons diligenté, le 15 septembre 2022 une inspection à l'EHPAD La Cotonnade géré par le groupe KORIAN.

Nous vous avons transmis le 3 mai 2023 le rapport d'inspection et les décisions que nous envisagions de prendre.

Conformément au code des relations entre le public et l'administration, nous vous avons demandé de nous présenter, **dans le délai de 1 mois**, vos observations sur les mesures correctives envisagées.  
Nous avons réceptionné votre réponse en date du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Après avoir étudié vos observations et pris en compte les actions d'ores et déjà mises en œuvre, qui ont permis de lever certaines prescriptions, recommandations, nous vous notifions la présente décision.

### **I. Prescriptions**

La prescription n°1 est levée.

### **II. Recommandations**

Les recommandations n° 1, 2, 3, 4 sont levées.

La recommandation 5 est maintenue. Vous m'avez fait part dans votre réponse de la programmation d'une 1<sup>re</sup> réunion de travail en juin 2023. Vous voudrez bien me communiquer l'état d'avancement des travaux de réalisation de ce projet.

Vous trouverez la synthèse de l'ensemble des mesures retenues dans le tableau en annexe.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

Signé électroniquement  
Agence Régionale de Santé GRAND EST  
Pour la directrice générale et par délégation - Le Directeur Général  
Adjoint Pilotage et Territoire,  
Mili SPAHIC  
Nancy le 17/01/2025



Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Le Président  
de la Collectivité européenne d'Alsace  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur de l'Autonome

Signature  
**Christian FISCHER**  
numérique de  
Christian FISCHER  
Date : 2025.01.09  
11:19:15 +01'00'

Christian FISCHER

## Annexe

**Tableau récapitulatif des prescriptions et recommandations définitivement maintenues,  
en lien avec les constats déclinés en écarts et en remarques.**

<b>Prescriptions</b>					
<b>Ecart (référence)</b>		<b>Page du rapport</b>	<b>Libellé de la prescription envisagée</b>		<b>Délai de mise en œuvre</b>
<b>E 1</b>	Délégation de la préparation des traitements hors pilulier et du pilage des médicaments à l'ASDE aide infirmière.	<b>11</b>	<b>Pre 1</b>	Modifier la fiche de tâche de l'ASDE aide IDE : les tâches de préparation des traitements HP et de pilage des médicaments restent du ressort d'une IDE.	Levée

<b>Recommandations</b>					
<b>Remarques</b>		<b>Page du rapport</b>	<b>Libellé de la recommandation envisagée</b>		<b>Délai de mise en œuvre</b>
<b>R 1</b>	Oubli de fermeture de la porte de l'infirmérie principale	<b>13</b>	<b>Rec 1</b>	Vérifier systématiquement la fermeture de l'accès à l'infirmérie même si les médicaments sont stockés dans un local attenant lui-même fermé.	Levée
<b>R 2</b>	Redondance des sources papiers des protocoles de conduites à tenir en situation urgentes ou pouvant le devenir et absence de consultation par les personnels des protocoles Korian en ligne	<b>11</b>	<b>Rec 2</b>	Mettre à plat et centraliser la gestion documentaire ; Adaptation locale des procédures et protocoles de bonnes pratiques de prises en charge gériatriques les plus courantes pour faciliter leur consultation par les professionnels	Levée
<b>R 3</b>	Absence d'évaluation bucco-dentaire à l'admission	<b>11</b>	<b>Rec 3</b>	Organiser un bilan bucco-dentaire du résident dès l'admission dans la mesure du possible	Levée
<b>R 4</b>	Absence de réévaluation de la pertinence de la poursuite des contentions :	<b>12</b>	<b>Rec 4</b>	Réévaluer pour chaque résident mentionné sous contention dans le classeur	Levée

	50 % des résidents sont sous contention, essentiellement barrières de lit la nuit			des contentions et dans Netsoins la pertinence de la prescription d'une contention	
<b>R 5</b>	Absence de projet de service propre à l'UVP dont l'existence s'est concrétisée avec le déménagement dans les nouveaux locaux	<b>14</b>	<b>Rec 5</b>	Elaborer le projet de service de l'UVP, l'équipe étant désormais dédiée, stable et formée.	6 mois